



Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur Français en Afrique (ADESFA) – volet formations professionnelles et professionnalisantes

APPEL A PROJETS 2023

1. Présentation générale

Le projet d'« **Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur Français en Afrique (ADESFA)** » - 3^{ème} édition - se propose d'accompagner les initiatives de coopération académique de nos établissements sur l'ensemble du continent africain, en les appuyant dans leurs démarches exploratoires et de structuration, en permettant une meilleure identification et adaptation aux besoins locaux, et en promouvant l'ingénierie pédagogique française pour **co-construire la formation de la jeunesse avec les partenaires académiques africains autour de l'objectif central de l'employabilité et la professionnalisation des diplômés**. Ainsi, la demande récente et croissante des pays africains dans le domaine de la formation professionnelle a été prise en compte et cette nouvelle édition du programme ADESFA sera axée sur cette même thématique de la formation professionnelle et professionnalisante post-bac (de type BUT, Licence pro, Master pro).

ADESFA est un outil d'accompagnement des établissements français dans la définition de nouvelles dynamiques de politique internationale en Afrique, autour d'enjeux de visibilité, d'attractivité et de viabilité, sur une grande échelle géographique et au service d'une large variété de modèles de coopération avec les établissements africains, qui a déjà fait ses preuves lors des deux premières éditions (2019-2021 et 2020-2022). En outre, le projet permet de favoriser la compréhension mutuelle, les expérimentations communes, l'échange de savoir-faire et le développement de modèles de formation innovants **au service du renforcement réciproque des institutions d'enseignement supérieur françaises et africaines partenaires**.

Le présent **appel à propositions** vise à faciliter la rencontre entre l'offre et la demande à travers le **financement de projets de coopération universitaire bilatéraux et ou régionaux, portés à chaque fois conjointement par un binôme ou un consortium franco-africain dédiés**. La contribution maximale du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) par projet sélectionné ne pourra pas dépasser **120 000 €** (cent vingt mille euros), pour une **durée totale de 24 mois (à compter de la notification aux coordonnateurs des projets retenus)**. La maîtrise d'œuvre d'ADESFA est, comme pour les précédentes éditions, **déléguée à France Education International** pour le compte de l'ensemble des porteurs de projets associés avec lesquels l'opérateur pourra contractualiser. Outre son rôle de gestionnaire, FEI aura pour mission d'accompagner et de conseiller les porteurs de projets tout au long de leur mise en œuvre.

La **projection à l'international des filières et établissements d'enseignement supérieur français constitue**, avec la fluidification des procédures de visa, l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants étrangers, le doublement des enseignements FLE et en anglais, ainsi que la mise en place de bourses d'exonération des frais de scolarité et leur différenciation, un des **5 piliers de la stratégie « Bienvenue en France »** annoncée par le Premier Ministre le 19 novembre 2018, lors des Rencontres Campus France.

2. Couverture géographique

Les **pays admissibles à l'appel à projets** sont composés des « pays prioritaires » tels que définis par le *comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID)* du 8 février 2018, ainsi que des pays couverts en 2023 par le *Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI)* du MEAE sur le continent africain :

- **Nord de l'Afrique** : Algérie, Tunisie, Maroc, Libye, Égypte ;
- **Pays d'Afrique occidentale et centrale** : Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Nigeria, Ghana, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Namibie, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo ;
- **Pays d'Afrique australe et orientale** : Afrique du Sud, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Madagascar, Maurice, Mozambique, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Zimbabwe.

3. Objectifs

3.1. Objectif principal

Soutenir les initiatives de projection d'établissements français (double diplomations, formation numérique, appui à la structuration pédagogique, administrative et financière de l'offre locale) pour accompagner la montée en gamme de l'offre de formation africaine existante.

3.2. Sous-objectifs

Les porteurs de projets pourront **proposer une ou plusieurs activités** rentrant dans le champ des dépenses éligibles listées ci-dessous au sein des deux composantes d'ADESFA :

- **Composante 1 : « EXPLORATION » - Accompagner les établissements universitaires français dans leur volonté de développement en Afrique en facilitant le financement de démarches exploratoires et l'extension des partenariats interuniversitaires sur le volet formations professionnelles et professionnalisantes**
- **Activités 1 – mise en relation** : financement de missions exploratoires d'équipes pédagogiques, de missions d'évaluation de la qualité des partenaires, de missions de promotion de l'offre universitaire française contribuant à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français dans les pays où la concurrence étrangère est forte.
- **Activité 2 - documentation des forces et faiblesses des pratiques existantes pour amorcer des partenariats pertinents entre établissements français et africains** : études de diagnostic des besoins, études méthodologiques ; études de faisabilité de projets académiques ; cartographie et analyse des partenariats universitaires existants dans un pays donné.

- **Activité 3 - Appuyer les établissements dans la recherche de modèles d'autofinancement de leurs actions** : mission d'identification des risques et de la solvabilité de la demande locale (coût de la scolarité, coût de la formation) ; d'appui à la définition de modèles économiques soutenables permettant d'autonomiser l'offre développée ; d'appui à la mise en place de partenariats avec des entreprises publiques et privées, etc.
- **Composante 2 : « STRUCTURATION » - Accompagner le renforcement des liens des systèmes nationaux d'enseignement supérieur en Afrique avec le système français, la co-construction de filières et la montée en qualité des formations professionnelles et professionnalisantes existantes, tout en favorisant leur alignement avec les besoins socio-économiques des pays partenaires**
- **Activités 1 - Missions d'appui au renforcement des liens des systèmes nationaux d'enseignement supérieur avec l'enseignement supérieur français** : renforcement de la gouvernance et du pilotage des établissements et des systèmes d'enseignement supérieur impliquant plus systématiquement les acteurs économiques (implication d'entreprises dans la gouvernance et la définition des programmes), renforcement des actions des établissements en faveur de l'insertion des jeunes diplômés (cellule d'aide à l'insertion/stage, club entreprises, plateforme Alumni, etc), la gouvernance des dispositifs et la structuration pédagogique et administrative de l'offre locale via des missions de conseil d'enseignants français ; préparation à la mise en place de systèmes d'évaluation, d'accréditation et d'assurance-qualité, etc.
- **Activité 2 – Appui technique et renforcement de capacité mutuel pour le calibrage d'offres de formations professionnelles et professionnalisantes axées sur les besoins socio-économiques des partenaires/modernisation de l'offre de formation en lien étroit avec les milieux professionnels** : travaux préparatoires à la co-construction, l'adaptation de formation ou la mise à niveau de curricula (double-diplôme, offre de formation française, développement de filières francophones) ; missions d'appui au développement de nouveaux modes d'enseignement (à distance, en ligne, formations hybrides,..) ; développement de différentes modalités de formations (par alternance, en continue, stages, VAE) ; appui à la mise en place de systèmes de labellisation/valorisation de cursus universitaires co-construits entre établissements ; analyse et développement de ressources pour les enseignants ; appui à l'incubation de laboratoires de recherche ; formation des enseignants ; organisation d'ateliers de réflexion et de mutualisation des pratiques pédagogiques (cycles de formations, mobilités croisées d'experts, d'enseignants et responsables pédagogiques français et africains) et développement d'outils de partage.

Le programme ADESFA ne s'inscrit pas dans une logique de filières ou de disciplines, mais plutôt **de compétences. Aucune filière ou discipline n'est écartée ou choisie a priori**, dès lors qu'elle répond aux priorités des politiques publiques de développement des pays partenaires.

La prise en charge financière se concentrera sur le temps de **travail fourni**, les **frais de déplacements**, les **dépenses de communication**, l'**accès à la documentation** et la **mobilisation d'expertise technique** en cohérence avec les objectifs visés par le projet. **Les porteurs de projet devront se rapprocher des postes afin de connaître les thématiques prioritaires des pays ciblés.**

La prise en charge partielle de **petit matériel ou équipement**, selon des besoins clairement définis et détaillés par les établissements dans le dossier de réponse à cet appel pourra, le cas échéant, être envisagée dans la limite de 10% du montant total de la contribution demandée au MEAE.

4. Critères d'éligibilité et modalités de sélection des projets

4.1. Critère d'éligibilité

Les projets soumis :

- Pourront être présentés par **tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.**
- Devront être **élaborés et portés conjointement par un binôme** (établissement français + établissement ou institution/autorité publique compétente d'un pays africain donné) ou un **consortium franco-africain** (établissements français + établissements d'un/de différents pays africains) dédiés. Deux chefs de projets référents seront désignés et un **établissement français tête de file sera récipiendaire des fonds.**
- Répondront aux **objectifs d'ADESFA** tels que définis en §3.2.
- Proposeront des activités rentrant dans le cadre des **dépenses éligibles** listées en §3.2.
- Ne solliciteront **pas de montant supérieur à 120 000 €** pour leur mise en œuvre.
- Pourront être **déployés jusqu'en avril 2025.**
- Seront soumis en respectant le **canevas de présentation** proposé en §6.
- Proposeront un **budget calibré** en fonction de l'objet et de la méthodologie retenue, et basé sur les coûts du pays concerné.
- Décriront avec précision les **résultats attendus et les livrables.**
- Auront pris l'attache des postes diplomatiques et pris connaissance des contextes socio-économiques locaux.
- Devront identifier une personne dédiée à la coordination du projet.

4.2. Modalité de sélection des projets

Un **comité de pilotage**¹ se réunira au mois de mars, sous la **présidence du MEAE**, pour vérifier l'éligibilité des projets soumis, et **évaluer les propositions** jugées recevables. Un **nombre limité de projets (entre 14 et 20 projets) de qualité sera retenu** au regard des financements disponibles. Selon les actions proposées, les évaluateurs seront attentifs aux **critères d'appréciation** suivants qui conditionneront la recevabilité des projets soumis :

- **Adéquation de la thématique et des objectifs** avec ceux retenus pour l'appel à projets.
- **Co-construction des projets** dans une dynamique partenariale entre établissements africains et français.
- **Capacité de portage des projets** par les équipes françaises et les institutions africaines partenaires, organisation des activités et répartition des rôles.
- Caractère réaliste et opérationnel d'actions susceptibles de **s'insérer utilement dans le paysage de l'enseignement supérieur du pays d'accueil.**
- Capacité du projet à :
 - développer la visibilité, **l'attractivité et le rayonnement des établissements français** sur le continent et **soutenir la francophonie**
 - appuyer les établissements africains partenaires dans **l'opérationnalisation de leurs stratégies de développement** (réforme des enseignements pour s'assurer de leur qualité, de leur adaptation aux transitions en cours et de leur pertinence par rapport aux besoins de l'économie ; rénovation de leur gouvernance ; évaluation et assurance-qualité)
 - **accompagner la montée en gamme de l'offre locale existante**, en s'appuyant sur les nombreuses formations de qualité dispensées en Afrique et sur les coopérations interuniversitaires et scientifiques bien établies entre la France et un pays donné

¹ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Agence française de développement, Conférences françaises d'établissements (CPU, CDEFI, ADIUT, CGE), opérateur en charge du projet (FEI)

- **diversifier l'offre locale, en fonction des besoins exprimés par les partenaires africains** et avec l'appui (académique, scientifique, technique et institutionnel) de partenaires français
- **renforcer les liens universités-entreprises**, en proposant une offre de formation professionnalisante de qualité, pilotée par la demande économique et permettant une insertion dans les bassins d'emplois locaux
- **Identification par les porteurs du projet de partenaires non-académiques** (entreprises, groupement d'entreprises, branches professionnelles, bailleurs, organismes de recherche, etc.).
- **Modèle économique sur le long terme** et effets de levier sur la **mobilisation de financement extérieurs et conditions de pérennisation du projet.**
- **Méthodologie de la proposition** de réponse.
- **Dimension « genre »**, afin d'encourager l'égalité, l'équité et stimuler l'appétence des jeunes générations, notamment féminines, pour des secteurs (filières de formation, métiers, etc.) traditionnellement marqués par un déséquilibre des genres.
- **Chronogramme des actions** à déployer au regard des résultats attendus.
- **Prise en compte, dans la rédaction des projets, des « références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain »².**

Ces critères seront adaptés selon la nature du projet soumis (exploratoire/structurel).

Outre les critères techniques présentés dans la grille d'analyse ci-jointe, le comité de sélection prendra en considération des critères d'ordre politique, stratégique et de répartition géographique.

5. Budget

Le budget total qui sera alloué au programme sera arbitré par le Directeur Général de la Mondialisation du MEAE lors du Comité de sélection des projets FSPI qui se tiendra en février 2023 (2 000 000 € ont été demandés). La **contribution maximale du MEAE par projet sélectionné ne pourra pas dépasser 120 000 €** (cent vingt mille euros). **Le budget total alloué à l'appel à propositions, ainsi que sa répartition, sont indicatifs et pourront être légèrement modifiés.**

La délégation des crédits aux porteurs des projets sélectionnés sera effectuée comme suit :

- **40% en année n (2023)** : des conventions de financement seront établies entre l'opérateur en charge de la maîtrise d'œuvre d'ADESFA et les établissements porteurs des projets sélectionnés dans le cadre du présent appel
- **40% en année n+1 (2024)** en fonction de l'avancée du projet (consommation de 70% des crédits alloués au démarrage du projet)
- **Un solde de 20% en année n+2 (2025)** : le versement du solde sera conditionné par une revue annuelle des résultats atteints et des programmes d'activités des partenaires dans la finalisation des activités du projet dans les délais impartis.
- **La disponibilité des crédits prévus dans le budget en année n+1 (et n+2) est soumise à son adoption par les autorités budgétaires du MEAE**

² Version française : https://haqaa.aau.org/wp-content/uploads/2018/12/ASG-QA_Manual_en_09.FINALE-with-License.pdf

Version anglaise : https://haqaa.aau.org/wp-content/uploads/2018/12/ASG-QA_Manual_fr_04.FINAL-with-License.pdf

Version portugaise : https://haqaa.aau.org/wp-content/uploads/2018/12/ASG-QA_Manual_PT_04.FINAL-with-License.pdf

Version arabe : https://haqaa.aau.org/wp-content/uploads/2018/12/ASG-QA_Manual_ara_04.FINAL-with-License.pdf

6. Canevas de présentation du projet

La présentation synthétique du projet ne **devra pas excéder 8 pages** (documents annexes non compris)

- **Présentation générale** : titre du projet, durée, organismes porteurs, chefs de projets, fonction, contacts (adresse ; mail ; téléphone fixe et portable)
- **Type d'action(s) proposée (s)** (cf. §3.2) : mission exploratoire, études méthodologique, mise en place de formation diplômante ou certifiante, renforcement de capacités, etc.
- **Partenaires** : présentation et contacts des partenaires académiques et non académiques identifiés
- **Description du projet** : résumé ; situation de départ et problématique générale ; justificatif du projet au regard des établissements partenaires, du pays et de la région ; intérêt du projet au regard des politiques publiques d'enseignement supérieur et de recherche des pays partenaires ; identification et anticipation des difficultés éventuelles
- **Objectif** général et spécifique, **public visé** et **bénéficiaires finaux**
- **Méthodologie de mise en œuvre** permettant l'atteinte des objectifs et principaux atouts dont le porteur pense disposer pour mener à bien le projet
- **Résultats escomptés** avec indicateurs de résultats chiffrés et situation en fin de projet
- **Conditions de pérennisation** du projet une fois les financements du projet FSPI terminés
- **Budget détaillé** (sous forme de tableau) : détail de l'ensemble des coûts du projet en précisant les apports des partenaires (financiers, ressources humaines, contributions matérielles,...)
- **Chronogramme d'activités**
- **Documents annexes** :
 - **lettre d'entente entre les partenaires français et africains** justifiant de leur collaboration et de leur engagement dans la co-construction du projet
 - lettre d'engagement des **partenaires non académiques**
 - lettre d'engagement concernant la **prise en charge de co-financements** signée par les représentants des institutions/structures engagées
 - **curriculum Vitae** des porteurs
 - **tous autres documents** que les soumissionnaires jugeront utile de porter à la connaissance du MEAE

Les dossiers de candidature ne contenant pas l'ensemble des documents du canevas seront déclarés inéligibles.

7. Calendrier de mise en œuvre

- **19 décembre 2022 : lancement de l'appel à projets** en France et dans les pays éligibles au programme par FEI
- **10 janvier 2023, de 14h à 16h : webinaire de présentation du programme ADESFA 3^{ème} édition** par FEI et le MEAE (les questions devront être posés en amont auprès de FEI avec le lien suivant [Transmettez vos questions ici](#))
- **6 Février 2023 : date limite de dépôt des projets**
- **Février – Mars 2023 : examen des dossiers** (éligibilité, conformité, recevabilité), évaluation et sélection des projets par le comité de pilotage
- **Début avril 2023 : notification aux coordonnateurs des projets retenus**
- **Avril -mai 2023 :**
 - o **Finalisation des projets** (livrables exacts, chronogramme et budget)
 - o **signature des conventions** de financement
 - o **Démarrage des activités**
- **Avril 2025 : clôture budgétaire des projets**

Quatre réunions en ligne de partage de bonnes pratiques entre porteurs de projets de cette édition, FEI et les membres du COPIL seront organisées (approximativement juillet 2023, novembre 2023, juillet 2024, novembre 2024).

8. Contacts

Les équipes retenues pourront **bénéficier de l'accompagnement des services universitaires du réseau (Ambassades, Instituts français) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**. Ses agents (conseillers de coopération et d'action culturelle, attachés de coopération universitaire et scientifique, expert technique internationaux, etc.) se tiendront à la disposition des établissements français pour accompagner leurs initiatives et les guider dans leur phase exploratoire. A noter que la grille d'analyse complétée pourra être transmise aux porteurs de projets qui en formuleraient la demande auprès de FEI. Les projets seront à **adresser avant le 6 février 2023 par mail (référence « Appel à projets ADESFA – nom du pays africain »)** à l'adresse suivante : ADESFA-edition3@france-education-international.fr

Annexe : Grille d'analyse

CRITERES D'ANALYSE	
Nom du projet	
EES partenaires	
Montant sollicité	
Catégorie 1 : Critères de recevabilité (conditions préalables à l'examen du dossier) Un "non" à l'une des questions posées entraîne l'exclusion du projet	
1. Respect des délais de dépôt du dossier (6 février 2023)	oui/non
2. Projet présenté par des établissements d'enseignement supérieur publics ou privés	oui/non
3. Projet élaboré et porté conjointement par un binôme (établissement français + établissement ou institution/autorité publique compétente d'un pays africain donné) ou un consortium franco-africain (établissements français + établissements d'un/de différents pays africains) dédiés	oui/non
4. L'institution africaine partenaire est issue d'un des 44 pays admissibles à l'appel à projets	oui/non
5. Respect du canevas de présentation (<i>présentation générale, type d'action proposée, partenaires, description du projet, objectifs et bénéficiaires, méthodologie de mise en œuvre, résultats escomptés, conditions de pérennisation, budget détaillé, chronogramme d'activités</i>) sur 8 pages maximum (tolérance jusqu'à 10 pages) , hors documents annexes	oui/non
6. Le projet propose une ou plusieurs activités rentrant dans le champ des dépenses éligibles au sein des deux composantes d'ADESFA	oui/non
7. Le montant total du financement demandé ne dépasse pas 120 000€	oui/non
8. La durée totale du projet n'excède pas 24 mois	oui/non
9. Thématique correspondante à celles identifiées dans le pays ciblé	oui/non
10. Respect du critère : formation professionnelle ou professionnalisante de type formations, BUT, Licence pro ou Master pro en favorisant les liens universités-entreprises et en prenant en compte les débouchés professionnels dans les bassins d'emplois locaux	oui/non
11. Prise de contact avec le ou les postes diplomatiques du ou des pays partenaires du projet	oui/non
<i>Pour les catégories 2 et 3 la grille permet d'évaluer le projet en fonction du respect de critères définis. Ces critères sont évalués sur une échelle de 0 à 5, 0 étant la note la plus basse, 5 la plus haute. En fonction du nombre de candidatures une note minimale sera exigée pour passer en Comité de sélection.</i>	
Catégorie 2 : critères de conformité à l'appel à projets	
9. Adéquation de la thématique et des objectifs avec ceux retenus pour l'appel à projets (<i>soutenir les initiatives de projection d'établissements français pour accompagner la montée en gamme de l'offre de formation africaine existante ; faciliter le financement de démarches exploratoires et l'extension des partenariats interuniversitaires ; accompagner la co-construction de filières et la montée en qualité des formations existantes</i>)	/5
10. Co-construction des projets dans une dynamique partenariale entre établissements africains et français	
11. Capacité de portage institutionnel des projets par les équipes françaises et les institutions africaines partenaires et répartition des rôles / prévision d'une personne en charge de la coordination du projet	
12. Actions susceptibles de renforcer les capacités de l'offre de formation dans le paysage de l'enseignement supérieur du pays d'accueil	
13. Capacité du projet à développer la visibilité, l'attractivité et le rayonnement des établissements français sur le continent et soutenir la francophonie	
14. Capacité du projet à accompagner la montée en échelle de l'offre locale existante et à appuyer les établissements africains partenaires dans l'opérationnalisation de leurs stratégies de développement (<i>réforme des enseignements pour s'assurer de leur qualité, de leur adaptation aux transitions en cours et de leur pertinence par rapport aux besoins de l'économie ; rénovation de leur gouvernance ; évaluation et assurance-qualité, etc.</i>)	

15. Capacité du projet à s'appuyer sur les formations de qualité dispensées en Afrique et sur les coopérations interuniversitaires et scientifiques bien établies entre la France et un pays donné	
16. Capacité du projet à répondre aux besoins exprimés par les partenaires africains avec l'appui (<i>académique, scientifique, technique et institutionnel</i>) des partenaires français	
18. Identification de partenaires non-académiques (<i>entreprises, groupement d'entreprises, branches professionnelles, bailleurs, organismes de recherche, etc.</i>)	
19. Dimension « genre » , afin d'encourager l'égalité, l'équité et stimuler l'appétence des jeunes générations, notamment féminines, pour des secteurs (filières de formation, métiers, etc.) traditionnellement marqués par un déséquilibre des genres	
Catégorie 3 : critères d'évaluation technique	
20. Caractère innovant de l'action proposée	
21. Méthodologie de la proposition de réponse : objectifs clairs ; activités pertinentes, réalistes et opérationnelles	
22. Moyens humains dédiés à la mise en œuvre du projet	
23. Mobilisation de cofinancements	
24. Rigueur, cohérence et calibrage du budget prévisionnel par rapport aux activités prévues (<i>estimation juste des dépenses, rapport coût de l'action/ bénéfice attendu, stratégie de gestion des fonds</i>) et adaptation du budget aux coûts du pays concerné	
25. Présence d'un calendrier de réalisation/ un chronogramme réaliste présentant un déroulé structuré des actions	
26. Description des livrables et de la situation en fin de projet dans les domaines thématiques du programme avec indicateurs de résultat chiffrés	
27. Impact pressenti du projet sur les partenaires : intérêt des résultats attendus par rapport aux stratégies de développement des établissements français et africains bénéficiaires et au regard des politiques publiques d'enseignement supérieur et de recherche des pays partenaires	
28. Ambition du projet en termes de sorties positives et de pérennisation des actions (<i>modèle économique, business plan, stratégie de développement, mobilisation de financements extérieurs, etc.</i>)	
29. Inclusion d'un volet communication/promotion du projet de partenariat (page internet, organisation d'un évènement local de promotion, participation à un évènement local ou régional pour promouvoir le projet, etc.)	
SCORE TOTAL	/100
Catégorie 4 : Avis et commentaires	